DELIBERATION N° 105/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 A 09H00
A LA SALLE DE DELIBERATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « EXTENSION ET CONFORTEMENT DES OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USEES – BOURG DE CACAO – COMMUNE DE ROURA

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 38
Date de la convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —— CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry -FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande —PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge -

PROCURATIONS : AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène

ÉTAIENT ABSENTS : PRINCE Emmanuel - AMBROISE Jean- Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel - PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe

48 POUR	**ÉTAIENT PRÉSENTS :** ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —– CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry -FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande —PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - **PROCURATIONS :** AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène **ÉTAIENT ABSENTS :** PRINCE Emmanuel - AMBROISE Jean-Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel - PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe
0 CONTRE	0
0 ABSTENTION	0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 du C.G.C.T;

Vu la délibération N 26/2026/CACL en date du 20 avril 2026, portant élection de la Présidente de la CACL ;

Vu la décision favorable du COFIN réuni le mardi 28 juillet 2026 relative au dossier de demande de subvention déposée en juin 2026 et présenté au COTECH le 7 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du mercredi 2 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité réunie en séance du mercredi 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance du mercredi 23 septembre 2026 ;

Considérant que l'opération a pour objectif d'étendre le réseau public de collecte des eaux usées du bourg de Cacao, de renforcer les ouvrages d'assainissement existants, de réduire les entrées d'eaux claires parasites et de contribuer à la limitation des rejets polluants dans le milieu naturel ;

Considérant que l'opération est organisée en plusieurs étapes et que le présent rapport porte sur le financement des études et travaux relatifs aux étapes 1 et 2, correspondant respectivement aux travaux de curage et d'épandage des boues de la lagune et aux travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées du bassin versant Bourg ;

Considérant que le coût prévisionnel brut des études et travaux relatifs aux étapes 1 et 2 est estimé à **4 019 326,88 €** ;

Considérant que le FCTVA est estimé à **659 330,38 €**, portant le besoin de financement prévisionnel à **3 359 996,50 €** ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel prévoit une participation du FEDER à hauteur de **1 397 894,20 €**, de l'OFB à hauteur de **1 290 103,00 €** et de la CACL à hauteur de **671 999,30 €** ;

Vu le Rapport de la Présidente de la CACL relatif à l'approbation du plan de financement de l'opération d'extension et de confortement des ouvrages d'assainissement des eaux usées du bourg de Cacao – commune de Roura ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1ER
De prendre acte du **Rapport N° 105/2026/CACL** portant approbation du plan de financement de l'opération d'extension et de confortement des ouvrages d'assainissement des eaux usées du bourg de Cacao sur la commune de Roura ;

ARTICLE 2
D'approuver le programme et le phasage des études et travaux relatifs aux étapes 1 et 2 de l'opération d'extension et de confortement des ouvrages d'assainissement des eaux usées du bourg de Cacao – commune de Roura.

ARTICLE 3
D'approuver le coût prévisionnel brut des études et travaux relatifs aux étapes 1 et 2, arrêté à **4 019 326,88 €,** ainsi que le besoin de financement prévisionnel, après prise en compte du FCTVA, arrêté à **3 359 996,50 €.**

ARTICLE 4
D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Financeur	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	1 397 894,20 €	41,60%
OFB	1 290 103,00 €	38,40%
CACL	671 999,30 €	20,00%
Total	**3 359 996,50 €**	**100,00%**

ARTICLE 5
D'autoriser la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels pour le financement de cette opération et à signer les conventions, actes et documents nécessaires à la mobilisation des financements correspondants.

ARTICLE 6
D'autoriser la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes et à engager et poursuivre les opérations nécessaires à la réalisation du programme, dans le respect du Code de la commande publique et de la réglementation applicable.

ARTICLE 7
D'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs, contractuels et comptables nécessaires à la conduite de l'opération, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 septembre 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

Sandra TROCHIMARA

SANDRA TROCHIMARA



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20260925-105-AP-2026-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Le 5 octobre 2026